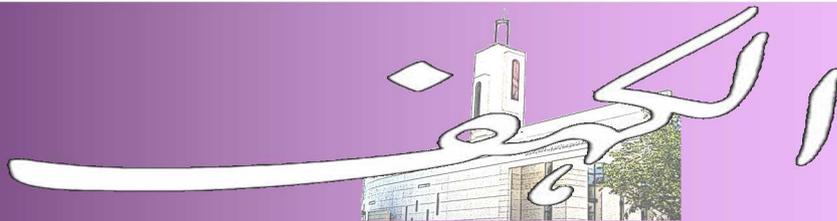


Edito Les louanges sont adressées à Dieu

Seul, nous Le louons et cherchons Son secours et Son aide. Nous Lui demandons pardon et nous nous repentons à Lui. Nous attestons de Son Unicité et témoignons du fait que Moḥammad est Son serviteur et Son Messager. Que les bénédictions et les grâces de Dieu soient sur lui, sur sa famille, et ses compagnons, et sur tous ceux qui suivent son chemin jusqu'au jour de la résurrection. Ceci étant dit, le Prophète ﷺ nous a encouragé à jeûner le jour de 'Arafat en disant qu'il est un expiatoire (pour les petits péchés) commis l'année passée et l'année à venir [Mousslim]. Cela signifie qu'il est très souhaitable - pour le non-pèlerin - de jeûner ce jour de l'année, sans pour autant être obligatoire. Point de péché à celui qui ne le jeûne pas. Si le jour du jeûne tombe un vendredi ou un samedi, il demeure souhaitable de jeûner. L'interdiction du Prophète ﷺ de jeûner seuls le vendredi ou le samedi est générale. On ne doit pas jeûner de façon régulières ces jours-là. Il n'y a par contre aucun mal à les jeûner dès lors que l'on jeûne également la veille ou le lendemain, ou que cela se fait dans le cadre d'un jeûne habituel d'un jour sur deux ou sur trois, ou des trois jours blancs de chaque mois, ou encore lorsque l'on fait un autre jeûne ayant un mérite particulier, comme les jours de chawal, le jour de 'Arafat, le jour de 'Achoura, ou encore le rattrapage des jours manqués de Ramadan. C'est là l'avis de l'écrasante majorité des juristes, et cet avis est confirmé par la parole du Prophète ﷺ : ne consacrez pas le vendredi, d'entre les autres jours, à jeûner, à moins qu'il n'entre dans les jours que vous jeûnez d'habitude [Mousslim]. Par ailleurs, nous vous souhaitons à tous un Aïd Moubarak Saïd et demandons à Allah d'accepter nos bonnes œuvres et les vôtres et de nous pardonner.

والسلام عليكم

L'équipe du journal



Al Kahf le Journal

Spiritualité : les sagesses d'Ibn 'Atallah

La terre de l'anonymat

Ibn 'Atallah dit dans Ses Sagesses : « **Ensevelis ton existence dans la terre de l'anonymat. Ce qui pousse sans avoir été enseveli ne donne pas de fruits** ». En effet, comment espérer récolter des fruits d'une graine jetée à même le sol, abandonnée dans un environnement hostile à son développement ? Au contraire, si le noyau que l'on souhaite faire germer est soigneusement planté dans le sol, ses racines prendront et son germe se développera, écartant même sur son passage d'éventuels obstacles jusqu'à sortir de terre et atteindre sa pleine maturité. A ce moment-là oui, il donnera des fruits et sera utile à son environnement. Pour la végétation, la préparation se fait sous terre et le don se fait à la lumière du soleil. Il en va de même pour l'homme qui doit se former en toute discrétion, avant d'agir en société, sous le regard des autres. Aller contre cette nature divine présentera un risque certain, comme nous l'explique Al Bouti commentant la parole d'Ibn 'Atallah : Certes le devenir de l'individu qui commence son activité sur le devant de la scène et sous les projecteurs, sera inéluctablement la perte et la corruption ! S'il parle, il n'exprimera rien qui procède d'une connaissance mûrement réfléchie ; s'il tente de suivre la voie de Dieu, il sera entravé par son âme instigatrice, laquelle s'emploiera à le faire dévier (...); s'il s'engage dans des activités sociales, il sera vite accaparé par la brigade des postes et des fonctions enviées, et par la course aux biens maté-

riels et à l'argent. Car il n'aura pas eu l'occasion de polir son âme dans le sanctuaire de l'isolement et d'en extraire la nature première saine, mûrie dans la matrice de la retraite.



« **Rien ne profite davantage au cœur qu'un isolement ouvrant sur un espace de réflexion** », nous apprend Ibn 'Atallah dans une autre de ses sagesses. La forme indéfinie « un isolement » exprime ici la rareté. Ainsi, Al Bouti précise que ce qui est légalement prescrit et souhaitable est de s'accorder un peu d'isolement, non d'en faire un mode de vie perpétuel et de se soustraire à ce bas monde en se réfugiant dans une grotte, exilé et coupé des liens sociaux et des activités humaines. L'anonymat ne signifie pas l'isolement au sens strict, mais plutôt la création d'un climat propice à la méditation et à la réflexion, pour rechercher ce qui est bon et qui rapproche de Dieu, et cette réflexion est aussi nécessaire à l'intellect et à l'esprit que le sont les médicaments

pour le corps du malade. Ainsi, celui qui pour un instant, régulièrement, fuit la notoriété et le tumulte du quotidien pour édifier et éduquer son âme, est dans l'anonymat. Il en est de même pour les participants à un cercle d'enseignement ou d'évocation restreint que rien ne rassemblerait si ce n'est Dieu, ou encore l'individu qui œuvre pour sa communauté sans que personne ne le sache. Tous vivent ces instants spirituels sans ostentation ni orgueil, gardant à l'esprit qu'il n'est de force ni de pouvoir que par Dieu. Les meilleures occupations auxquelles se consacrer lors de l'isolement sont la lecture du Livre Sacré, l'invocation, le rappel de Dieu, l'étude de la vie du Messager ﷺ... mais aussi la réflexion et la méditation sur soi : d'où venons-nous ? Que sommes-nous devenus ? Où allons-nous ? Le bonheur lié à l'éphémère s'en est allé pour laisser la place aux regrets, et la douleur liée aux œuvres pieuses s'est évaporée pour ne laisser que la récompense. Ceci est l'effet de l'isolement, lorsqu'il est associé à un sujet de réflexion propice à ouvrir l'esprit sur la plus insigne vérité universelle et à libérer l'âme des souillures des conditionnements et des passions.

Allah - Exalté et Glorifié - éduqua et façonna Son Prophète Moḥammad ﷺ selon cette règle, suscitant en lui l'amour de l'isolement en guise de préparation à la mission qui allait être la sienne après la révélation. Si le Prophète ﷺ eut besoin de cette préparation, de ces moments d'intimité avec Son Seigneur, qu'en est-il de nous ? Rien de tel que l'anonymat pour nous aider dans l'acquisition des

trois choses dont l'homme a besoin pour agir socialement, de manière utile et productive, pour lui-même et sa communauté : la connaissance, la purification de l'âme et la purification du cœur de l'amour des altérités. Le lieu et l'instant les plus propices à la méditation ne sont autre que chez soi, dans le silence et l'obscurité de la dernière partie de la nuit. C'est ainsi que le Prophète ﷺ se levait, s'appliquait dans ses ablutions, et s'isolait pour prier son Seigneur et lui lire du Coran, en application du verset : *Ô toi (Mohammad) qui t'enveloppes [de ta tunique], lève-toi la nuit à l'exception d'une brève partie : la moitié ou un peu moins, ou [au contraire] un peu*

plus, et psalmodie le Coran en articulant distinctement [73;1-4]. Le Cheikh Al Bouti nous décrit la veillée de celui qui se lève au milieu de la nuit, telle que nous devrions tous la vivre de temps à autre : Tu as le temps d'observer le silence qui t'entoure et celui-ci a investi ton âme d'une pureté inaccoutumée et a conféré à ta pensée une sérénité que tu cherchais depuis longtemps mais que tu ne parvenais pas à trouver. Inspiré par cet état, tu te décides à faire ton ablution et à te tenir entre les mains de Dieu pour L'entretenir durant quelques cycles de prières. En dehors de ces moments vécus seuls, la recherche de l'anonymat peut se faire accompagnée d'enseignants, de guides ou de fidèles

compagnons sur qui l'on peut compter : Le véritable guide est celui qui a examiné les sciences légales islamiques d'assez près pour faire de celles-ci des règles de conduites auxquelles il se tient ; et il est celui dont le cœur est épuré de l'inclinaison pour ce bas monde et de l'attachement à celui-ci : il y renonce, transcende les agréments et les passions qui en sont le lot, fait le deuil de ses intérêts personnels et ne cherche à travers ses actions que l'agrément de son Seigneur. (...) Mais ne conditionne pas ton cheminement au fait de trouver cette personne, de sorte que tu avanceras si tu la trouves et te détourneras ou t'arrêteras si tu ne la trouves pas. De ce véritable guide - s'il est introuvable - te dispense-

ront des frères vertueux et de bon conseil.

L'importance de cet anonymat pour la préparation de nos affaires, quelles qu'elles soient, est comparable à l'importance des quelques heures que le commerçant passe isolé dans son bureau à examiner ses cahiers de compte et à réfléchir sur ses entrées et sorties d'argent, à l'écart du brouhaha de sa boutique et du va-et-vient de ses clients. C'est bien là, dans sa bonne préparation au calme et en toute sérénité, que réside le secret de sa réussite et de ses bénéfices. Et cette image vaut tant pour les affaires profanes que religieuses.

Biographie

Ibn Taymiyya

Parmi tous les savants que compte l'héritage musulman, Ibn Taymiyya est probablement l'un des plus connus et des plus influents de notre histoire. C'est un personnage complexe, quasi-infaillible pour certains, égaré et dangereux pour d'autres. Il a suscité, et suscite encore l'exagération et les passions tant de ses partisans que de ses détracteurs, alors que lui-même prônait l'équilibre et le juste milieu. Le Cheikh Al Islam Taqi Al Din Ahmad Ibn Taymiyya, était originaire de Harran, dans l'actuelle Turquie. Il est né en l'an 661 de l'Hégire (1263 E.C.), quelques années après le début des invasions mongoles, qui engendrèrent une grande instabilité au sein du monde musulman. Ibn Taymiyya était issu d'une famille pieuse qui a compté plusieurs savants hanbalites, et a été, à ce titre, bercé dans les sciences religieuses depuis son plus jeune âge. Alors qu'il était âgé de sept ans, la ville de Harran fut à son tour menacée par les tatars. Sa famille fut alors forcée de s'exiler à Damas. Là, le jeune Ahmad put parfaire son éducation, et se démarqua très vite grâce à une capacité de mémorisation et d'analyse hors

du commun, mêlée à un amour sincère de la science et de la vérité. Bien qu'issu de l'école hanbalite, Ibn Taymiyya ne se contentait pas de suivre aveuglément les préceptes et avis de son *madhab*. Au contraire, son niveau de savoir lui permettait de rechercher sans relâche l'avis le plus pertinent et le mieux argumenté dans chaque question. Par ailleurs, le contexte dans lequel il évoluait était radicalement différent de celui dans lequel les premières générations de savants avaient fourni leurs efforts d'interprétations. Aussi Ibn Taymiyya prit conscience qu'il ne pouvait pas se contenter d'appliquer des avis qui n'étaient parfois plus en cohérence avec son époque. Il fallait reprendre la méthodologie des anciens dans l'*ijtihad* afin de répondre aux défis de son temps en puisant directement de nouveaux avis dans le Coran et la Sounnah comme l'avaient fait auparavant les nobles compagnons et leurs disciples.

Mais cette audace et ce dynamisme qui rompaient avec la suffisance intellectuelle, le conservatisme et la passivité de nombreuses figures de l'époque allaient bientôt éveiller inimitié et jalousie à son encontre. Ibn Kathir nous rapporte à ce sujet que certains

de ces contemporains tentèrent de le discréditer pour mettre un terme à sa popularité grandissante, mais ne pouvant faire face à la force de son argumentation, ils s'attaquèrent à l'homme en propageant sur lui de fausses allégations. Il fut par exemple accusé injustement et condamné en Égypte pour anthropomorphisme, alors qu'il suffit de lire ses traités sur le dogme pour se convaincre que cela n'était pas sa doctrine.

Ces épreuves n'entamèrent en rien sa détermination, bien au contraire. À sa sortie de prison, il redoubla d'efforts pour dénoncer les fausses croyances introduites par les philosophes grecque et hindouiste en contradiction avec le Coran, ainsi que les exagérations des pseudo-soufis dans leur culte des saints. Il est cependant incorrect de dire qu'Ibn Taymiyya rejetait le soufisme, la philosophie, ou encore la logique comme on peut le lire aujourd'hui. Il cherchait plutôt à purifier chaque discipline et chaque mode de pensée de tout ce qui n'était pas en accord avec la révélation, se tenant ainsi sur la voie du juste milieu.

La multiplicité des fronts sur lesquels il s'engageait ne faisait qu'augmenter le nombre de ses ennemis, ignorants, fanatiques, ou jaloux ; ce qui lui valut plusieurs aller-retours en prison tout au long de sa vie. Il ne tentera pourtant jamais de se venger de tous ses détracteurs, préférant plutôt leur pardonner.

L'infatigable Ibn Taymiyya joua également un grand rôle pour repousser la menace mongole hors de Damas. Il encouragea le peuple et les gouverneurs à libérer les terres musulmanes de la domination des tatars, et s'engagea lui-même dans les soulèvements. Après s'être entretenu avec le chef des mongols, ce dernier dit de lui : *'Je n'ai jamais vu personne de semblable, personne dont le cœur est plus ferme, ni rien qui ait eu plus d'impact en*



mon cœur que ses paroles, et je ne me suis jamais vu plus soumis à personne qu'à lui', à la suite de quoi il promit d'épargner la vie des musulmans.

Bien qu'il ait fait la démonstration de son savoir encyclopédique et de sa sincérité, Ibn Taymiyya ne cessa de provoquer des réactions virulentes en émettant des avis inédits, ou en remettant en cause d'autres sujets comme par exemple l'irrévocabilité d'un divorce prononcé trois fois de suite.

À la suite d'une épître sur la visite des tombes, dans lequel il fustige le culte des saints, il

fut une nouvelle fois emprisonné dans la citadelle de Damas, où il mourra finalement à l'âge de soixante-sept ans.

Ibn Taymiyya était un homme des plus engagés dans la réforme et la revivification de l'esprit originel de l'Islam. Il était capable de s'affranchir des diktats d'une pensée figée pour faire jaillir des vérités ensevelies. Outre ses opinions parfois trop avant-gardistes, on reprocha aussi à Ibn Taymiyya son caractère peu commode. Son élève, Al Dhahabi dit à ce propos : 'Malgré l'étendue de son savoir, l'immensité de sa bravoure, la finesse de son esprit et la jalousie qu'il éprouvait pour

les choses sacrées de la religion, il demeurait un homme parmi les hommes, que n'épargnaient pas la rigidité dans les débats, ni la colère et l'emportement à l'encontre de ses contradicteurs. Ces traits de caractère semèrent chez ses opposants les graines de l'inimitié et du désaveu. Par Dieu, s'il avait su se montrer conciliant avec ses contradicteurs, s'il leur avait manifesté bonté, douceur et aménité, il aurait fait l'unanimité. Car les plus grands et les premiers de ses opposants s'inclinaient devant son savoir et son autorité de juriste, lui reconnaissant son expertise, son intelligence ainsi que la rareté de ses erreurs.'

Ainsi sont les grands savants, en phase avec leur époque, engagés dans les sujets qui concernent la communauté, courageux dans leurs prises de positions, novateurs dans les avis qu'ils adoptent. Ils sont souvent la cible de campagnes de propagande, jaloux des savants officiels, redoutés des pouvoirs illégitimes ou injustes. Malgré cela, ils restent des humains avec leurs traits de caractère, sans quoi tout le monde les suivrait, et cela irait à l'encontre de l'épreuve à laquelle Dieu soumet nos consciences.

La Prière du Prophète ﷺ

Ses ablutions ﷺ

Allah - Exalté et Glorifié - légifère le rite des ablutions dans Sa parole : *Ô croyants, lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles [5;6].* Puis la Sounnah nous détaille la façon de mettre en pratique ce commandement Divin. Nous tentons ici de décrire les ablutions du Prophète ﷺ (les passages en italique sont les propos d'Ibn Al Qayyim dans *Zad El Ma'ad*) : en général il faisait les ablutions pour chaque prière - même s'il les avait déjà -, mais il lui arrivait également de faire plusieurs prières sans rompre ou refaire ses ablutions. Il faisait son ablution avec un moudd - soit un peu moins de 70cl - parfois avec un peu plus - mais il évitait tout gaspillage, l'eau fut-elle abondante -. Il ne versait que peu d'eau pendant son ablution et mettait en garde sa communauté contre l'excès en la matière. Le *hadith* authentique nous apprend qu'il lui arrivait de laver une seule fois chaque membre - quand il refaisait ses ablutions, pour la prière, tandis qu'il les avait encore en général-, deux fois, et trois fois - ce qu'il faisait le plus souvent -. Il lui arrivait parfois dans la même ablution de laver deux fois certains membres et

trois fois d'autres. Il commençait par prononcer la *basmallah*, et ceci constitue une Sounnah. Nos savants expliquent la parole de l'Envoyé ﷺ : *'la prière n'est pas valide sans les ablutions, et il n'y a pas d'ablution pour celui qui ne prononce pas le nom de Dieu dessus'* [Abou Dawoud, Ibn Majah : *Sahih*] en la confrontant à d'autres textes plus authentiques et qui ne mentionnent pas l'obligation de dire *bismillah*, en disant que prononcer la *basmallah* est souhaitable, et le fait de l'oublier ne remet pas en cause la validité des ablutions. Le Prophète ﷺ commençait généralement par se laver les mains, ce qui est souhaitable en général, et plus particulièrement au lever après avoir dormi. L'usage du savon, en dehors du récipient, pour se laver les mains, est permis ; mais l'eau ne doit pas être mélangée à une autre substance pour le reste des ablutions, et le fait de se savonner les membres n'est pas permis. Le Prophète ﷺ se rinçait la bouche et inspirait dans le même temps l'eau par le nez, en puisant de l'eau dans le creux de sa main droite, puis - recrachait l'eau - et expirait l'eau du nez, en utilisant sa main gauche, et répétait l'opération entre une et trois fois (...) il n'a jamais fait les ablutions en négligeant à cette pratique - bien que celle-ci n'ait pas été mentionnée par le Coran -. Il se rinçait ensuite le visage, en versant l'eau et en passant les mains,

de la racine des cheveux, jusqu'aux limites des deux oreilles, et jusque sous la mâchoire inférieure. Il passait immédiatement après ses mains mouillées à l'intérieur et l'extérieur des oreilles, puis rinçait - en versant de l'eau dessus - ses mains et ses avant-bras - le droit puis le gauche - jusqu'au coude inclus, et en passant l'eau entre ses doigts et jusqu'au bout des ongles. Le *hadith* qui mentionne que le Prophète ﷺ remuait sa bague pour permettre à l'eau de passer en dessous de celle-ci n'est pas authentique et ne doit pas être pris en considération. Il passait



ensuite les mains mouillées sur sa tête - sans aller jusqu'à verser de l'eau - en partant de la racine des cheveux sur le haut du front et en allant jusqu'à la nuque. - Il arrivait - qu'il ramène ensuite les mains de la nuque jusqu'au front. Il rinçait finalement ses pieds jusqu'aux chevilles incluses, en commençant par le pied droit, et en mettant en garde contre le fait de négliger au rinçage du talon. Outre la *basmallah* préliminaire, il n'est rapporté d'invocation authentique liée

aux ablutions que le fait de dire après les avoir accomplies : *Je témoigne qu'il n'y a de divinité que Dieu, unique, sans associé, et je témoigne que Muhammad est son serviteur et envoyé [Mousslim]. Ô mon Dieu, mets-moi parmi ceux qui sont enclins au repentir et ceux qui se purifient [Al Tirmidhi, auth. Ibn Hajar], je te glorifie en usant de la louange que Tu t'es adressée à Toi-même, je témoigne qu'il n'y a de Dieu que toi, je Te demande de me pardonner et me repens à Toi [Al Nasa'i, Al Hakim, auth. Al Dhahabi].*

La présence - dans le cœur - de l'intention, au moment d'accomplir les ablutions, le fait de respecter l'ordre mentionné dans le verset coranique, dans le lavage des membres, et le fait de ne pas s'interrompre plus que quelques secondes pendant les ablutions, sont des conditions supplémentaires de leur validité, sans lesquelles il faut reprendre les ablutions. Le fait d'oublier ou de se tromper dans l'ordre des *sounan* (lavage de la bouche, du nez ou des oreilles), n'invalide pas les ablutions et peut être rattrapé n'importe quand ; tandis que l'oubli ou l'erreur dans l'ordre des obligations (visage, avant-bras, tête, pieds) nécessite soit de reprendre partiellement ses ablutions si on ne les a pas finies (en revenant au membre oublié) soit en les reprenant entièrement si on a déjà terminé.

Comprendre la Sounnah à la lumière du Coran

Allah - Exalté et Glorifié - dit : *Sur toi (ô Mohammad) Nous fimes descendre le Coran, afin que tu exposes clairement aux gens ce qu'on leur a révélé afin qu'ils réfléchissent [16;44].* Si le Coran et la Sounnah, sont comme nous l'avons déjà dit les deux sources indissociables de toute guidance, le Coran garde néanmoins une prééminence sur la Sounnah. C'est la Sounnah qui vient expliquer et détailler le Coran et non l'inverse. C'est pour cette raison entre autres, que le Prophète ﷺ avait dans un premier temps interdit la consignation par écrit du *hadith*, avant de l'encourager à la fin de sa mission ; et que les premiers savants ont d'abord réprouvé la constitution de recueils de *hadiths*, avant que cela ne devienne une nécessité évidente pour la préservation de la religion ; à chaque fois, le Coran avait la prééminence. Ceci étant dit, **il est évident qu'on ne peut parvenir à une bonne compréhension de la Sounnah, sans avoir au préalable acquis une bonne connaissance du Coran.** Ainsi, la Sounnah n'a pour but que de détailler, confirmer, développer, expliquer les enseignements coraniques, et ne peut en aucun cas les contredire. Ainsi, lorsqu'un individu rapporte un *hadith* qui dit au sujet des femmes : *demandez-leur leur avis et faites l'inverse*, la personne connaissant le Coran s'interrogera immédiatement sur l'authenticité d'une telle parole, puisque Dieu dit au sujet de l'éducation des enfants : *... et si, après s'être consultés, tous deux (homme et femme) tombent d'accord pour décider le sevrage (de l'enfant), nul grief a leur faire... [2;233], ... et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable... [65;6],* ou ce sage conseil donné par la fille du cheikh de Madyan : *Ô mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance*

[28;26]. Il s'avère ensuite que même de par sa chaîne de transmission ce *hadith* est faux, et n'est absolument pas la parole du Prophète ﷺ ou d'un quelconque savant, comme l'on démontré Al Chawkani et Al Sakhawi, et qui en plus d'aller à l'encontre du Coran, contredit des *hadiths* authentiques comme celui dans lequel l'Envoyé ﷺ a demandé conseil à Oum Salama le jour d'Al Houdaybiya.

Considérons un autre exemple illustrant la nécessité de lire la Sounnah à la lumière du Coran, et l'intelligence profonde de nos savants. Le Prophète ﷺ a fixé le seuil de la *zakat* pour chaque denrée récoltée en Arabie à son époque (dattes, blé, orge...). Certains de nos éminents savants ont préféré s'en tenir aux propos du Prophète ﷺ en limitant les biens redevables de la *zakat*, aux produits mentionnés explicitement par le Prophète ﷺ. D'autres ont fait l'analogie en disant que sont concernés par la *zakat* tous les produits comparables à ceux mentionnés par le Prophète ﷺ, c'est-à-dire secs et non périssables ; ou d'autres ont fait l'analogie avec tout produit de base. Mais sur ce sujet, il semble que c'est l'avis d'Abou Hanifa qui soit le plus solide, et le plus proche de l'esprit du Coran, car Dieu dit : *C'est Lui qui a créé les jardins, treillisés et non treillisés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses ; [de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits le jour de la récolte [6;141].* Or ici le verset évoque bien le fait de s'acquitter de la *zakat* sur tous les produits de la terre et ce qui semble le plus pertinent, car sinon les pays et contrées dont la production principale a été mentionnée par le Prophète ﷺ

(dattes, blé...) seraient défavorisés par rapport à d'autres pays dont la production principale n'a pas été mentionnée (café, cacao, oranges, fraises etc...), et cela ne serait juste pour personne : riches et pauvres seraient tous lésés !



Le grand Qadi de Séville, et grand juriste malikite du 5^{ème} siècle de l'Hégire, Abou Bakr Ibn Al 'Arabi fut obligé, dans le contexte andalous qui était le sien- et qui différerait du contexte de l'Imam Malik trois siècles et demi plus tôt à Médine -, d'adopter l'opinion d'Abou Hanifa et de reconnaître sa supériorité. Il dit dans son jugement d'une grande objectivité et d'une grande clairvoyance : *Quant à Abou Hanifa, il prit pour référence ce verset [6;141] et vit clairement la vérité en déclarant la zakat obligatoire sur tout ce qui se mange, qu'il s'agisse ou non d'aliments de base. Le Prophète ﷺ l'a montré par la formulation générale de son affirmation : « et sur tout ce que le ciel arrose, le dixième est dû. » [Al Boukhari]. Quant à l'avis d'Ahmad affirmant que la zakat porte sur les produits que l'on met en sac, sur la base du hadith : 'elle n'est pas due sur moins de cinq charges...' cet avis est faible, car le sens littéral du hadith est qu'il définit la quantité minimale de dattes ou de grains sur laquelle est due la zakat, sans pour autant affirmer que la zakat n'est pas due sur les autres produits. Quant à l'avis (d'Al Shafii) selon lequel la zakat ne porte que sur les aliments de base, c'est une affirmation sans fondement : or toute affirmation quant à une prescription doit être fondée sur une preuve, comme nous l'avons montré dans notre livre sur le raisonnement analogique (Al Qiyas). Dieu n'a-t-Il pas mentionné les bienfaits qu'Il nous a accordés dans les aliments de base et les fruits et ordonné d'ac-*

quitter les droits sur tout cela, qu'il s'agisse de ce qu'on peut manger de frais ou sec comme les figues et les dattes, des diverses sortes de grains, et de ce qui s'ajoute aux aliments de base, comme les vignes en treillage, où le bienfait de la nourriture est allié à celui du plaisir des yeux ? (...) Si l'on demande pourquoi aucun récit ne relate que le Prophète ﷺ ait perçu la *zakat* sur les légumes de Médine ou de Khaybar, nous répondrons que c'est ce qu'ont avancé nos savants, mais cela ne constitue pas une preuve mais une absence de preuve. Si l'on objecte en disant : *'s'il l'avait perçue cela aurait été rapporté'*, nous répondrons : *'pourquoi aurait-on eu besoin de le rapporter alors que le Coran le prouve suffisamment ?!'* On ne peut enfin objecter contre l'avis d'Abou Hanifa en s'appuyant sur le *hadith* : *il n'y a pas de zakat sur les légumes, car ce hadith n'est pas authentique comme le mentionne l'Imam Al Tirmidhi en le rapportant.*

Tout ceci étant dit, le Coran fixe l'esprit de la *zakat*, à savoir réclamer aux riches propriétaires terriens de verser une aumône purificatrice sur leur production, afin de témoigner leur reconnaissance à Dieu et d'aider les plus pauvres. Aucun *hadith* ne peut aller à l'encontre de ce principe. C'est la raison pour laquelle les savants les plus avertis étendent aujourd'hui la prescription de la *zakat* à d'autres formes de production non comestibles comme le coton ou le caoutchouc qui génèrent chaque année des centaines de millions de chiffre d'affaire. Quoiqu'il en soit, nous comprenons au travers de cet exemple la nécessité qu'il y a à comprendre la Sounnah à la lumière des principes établis dans le Noble Coran.

Et Allah sait mieux.